

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) :
CHAMONIX MONT-BLANC – POSE D'UN REPÈRE DE CRUE SUR LES BORDS D'ARVE**

Avec le concours du SM3A, la ville de Chamonix Mont-Blanc vient de poser un repère de crue sur le quai des Moulins pour matérialiser la crue du 26 août 2014, plus hautes eaux connues récemment.



Chamonix Août 2014



Ce repère vient s'ajouter à ceux, précédemment installés, sur le Pont de cour (crues des 22/09/1968 et 26/08/2014), aux Praz (crue du 24-25/07/1996), au bois du Bouchet (crue du 24/09/1920), ainsi qu'aux Gaillands (crue du 24-25/07/1996).

Sur le bassin versant de l'Arve, le **SM3A** en charge de la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a initié une démarche de sensibilisation du public face au risque inondation en identifiant les repères de crues (dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) financé par l'Etat) en vue d'une implantation cohérente et homogène de plus d'une centaine de repères de crues sur le bassin versant de l'Arve, dont 87 sont déjà posés sur une trentaine de communes (sur les 70 concernées par un risque d'inondation). Ces repères sont destinés à entretenir la mémoire des inondations, un outil accessible à tous et inscrit au sein des territoires concernés.

Sa mission, depuis 2012, s'articule autour de 4 grands axes :

- Accompagner les maires dans leur obligation réglementaire de recensement, conformément à la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques,
- Réaliser la base de données la plus exhaustive possible, en garantissant la cohérence de la démarche à l'échelle du bassin,
- Diffuser l'information collectée par l'envoi des informations aux communes concernées,
- Proposer des sites pertinents pour la pose de nouveaux repères des plus hautes eaux connues.

Vous pouvez retrouver ces repères sur le site internet national : www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr

La pose de repères de crues normalisés est une obligation réglementaire des communes (article L563-3 du code de l'environnement), ils sont destinés à matérialiser le **niveau atteint par une crue**. Témoins de la mémoire des crues, ils constituent un moyen efficace pour diffuser et entretenir localement la connaissance et la conscience du risque d'inondation. Afin de les rendre plus visibles, de faciliter leur lecture et d'assurer la pérennité des repères, l'arrêté du 16 mars 2006 uniformise la forme qu'ils doivent prendre : « un disque blanc surchargé en partie basse d'un demi-disque violet avec trois vagues violettes dont l'horizontale indique le niveau des plus hautes eaux connues (PHEC) ». La date de l'événement est indiquée dans la partie supérieure, le nom du cours d'eau dans la partie inférieure. L'emplacement du repère doit être choisi afin de le rendre visible et lisible depuis un point librement accessible au public.



Retrouvez toute l'actualité du SM3A sur les réseaux sociaux, facebook.com/sm3a.arve, twitter : [@SM3A74](https://twitter.com/SM3A74) et bien entendu sur www.riviere-arve.org

Contacts presse :

Amalia Carreira : 06.78.54.99.78 – acarreira@sm3a.com

A propos du SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents) : Etablissement public créé en 1994, gestionnaire du domaine public fluvial de l'Arve, il s'étend sur 94 communes réparties sur 2 communautés d'agglomération, 9 communautés de communes et 2 syndicats. Le bassin versant de l'Arve représente un territoire de 2164 km² du Mont-Blanc à la frontière suisse, soit près de la moitié de la superficie de la Haute-Savoie, pour une population de plus de 350 000 habitants. Le bassin a un très fort caractère montagnard et est très contrasté, il culmine à 4 810 m avec 60% du territoire situé au-dessus de 1000m d'altitude (5% en glace). Depuis sa reconnaissance comme Etablissement public territorial de bassin (EPTB), il a vocation à intervenir sur l'ensemble du bassin versant de l'Arve, pour y promouvoir une mission de gestion équilibrée de la ressource en eau en assurant, notamment un rôle d'information, d'animation et de coordination auprès des collectivités territoriales. Depuis 2017, le syndicat exerce la compétence GEMAPI sur tout le bassin versant de l'Arve, par transfert de ses membres. Le SM3A agit en faveur de la réduction de la vulnérabilité des territoires aux inondations dans le cadre d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Depuis le 1^{er} janvier dernier, et suite à leur fusion, le SM3A et le SIFOR (Syndicat Intercommunal d'aménagement du FORon du Chablais Genevois) ne font plus qu'un.

